

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00277

Numéro SIREN : 434 983 714

Nom ou dénomination : A-SYSTEMS

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2022 sous le numéro de dépôt 21856

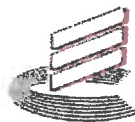
" A-SYSTEMS "
SAS au capital de 77.440 €
Siège social : Immeuble Le Colbert
143bis, Rue Yves Le Coz
78000 VERSAILLES

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA CONVERSION D' ACTIONS ORDINAIRES EN ACTIONS DE PREFERENCE DE LA SOCIETE « A-SYSTEMS ».

Assemblée Générale Spéciale du 23 Septembre 2022



JACQUES TARRIEU

**EXPERT-COMPTABLE DIPLOME PAR L'ETAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE MARSEILLE**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
DIPLOME H.E.C – LICENCIE EN DROIT**

LA CRISTOLE
298 rue du Bon Vent
84140 MONTFAVET
TEL : 06 80 99 66 19
e-mail: itarrieu@wanadoo.fr

Aux Associés,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société « A-SYSTEMS » et en application de la mission prévue par les articles L.228-12 et R.228-18 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de conversion de 152 actions ordinaires de catégorie A en 152 actions de préférence de catégorie B, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Nous avons procédé à l'examen de la conversion envisagée, selon un rapport de parité d'une pour une, de 152 actions ordinaires de la société A-SYSTEMS que la société GERMINAL TECHNOLOGY 4 doit acquérir, après agrément en vertu de l'article 14 de vos statuts, auprès de la société GERMINAL TECHNOLOGY 3, en 152 actions de préférence.

Votre Président a établi un rapport conformément à l'article R.228-18 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la conversion envisagée ainsi que sur certaines autres informations, concernant cette opération, données dans ce rapport et de vous communiquer notre appréciation des avantages particuliers.

Il est ainsi envisagé :

- de procéder préalablement à la numérotation de l'ensemble des 1.518 actions composant le capital social de la société A-SYSTEMS;
- de créer ensuite 1.366 actions de catégorie A, dites ordinaires et 152 actions de catégorie B, dites de préférence pour une durée de 5 ans à compter de leur conversion, lesquelles actions de préférence, à l'issue de ce délai, seront automatiquement converties en action ordinaire ;
- de donner droit, aux actions de préférence, au paiement d'un dividende précipitaire de 48.000 €, lors de l'affectation des résultats par l'assemblée générale ordinaire annuelle ;
- et de modifier, en conséquence, l'article 6 des statuts de la société A-SYSTEMS.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier les informations fournies dans le rapport du Président sur les conditions de la conversion envisagée, le rapport de conversion retenue et les modalités de sa réalisation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la présentation de l'incidence de l'opération sur la situation des titulaires de titres en capital appréciée par rapport aux capitaux propres ;
- le rapport de conversion retenu et les modalités de sa réalisation;
- la présentation, faite dans le rapport du Président, des caractéristiques des actions de préférence issues de la conversion ;
- et par voie de conséquence, sur la conversion envisagée.

Fait le 15 septembre 2022

Le Commissaire aux Comptes

Jacques TARRIEU